

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الوزير

الجزائر في 23. FEV. 2011

رقم 177 أ.خ.و، 2011

A l'attention de
Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissements d'enseignement supérieur

Objet : exécution des recommandations de la conférence nationale
P J : fiche technique

Suite à la décision prise par le conseil des ministres lors de sa réunion du Mardi 22 Février 2011, concernant l'abrogation du décret n° 10-315 du 13 Décembre 2010, et en exécution des recommandations de la conférence nationale des Chefs d'Etablissements tenue le Jeudi 17 février 2011, notamment celle relative à « l'inscription, comme action prioritaire, l'élaboration des textes réglementaires qui doivent régir les correspondances entre l'ancien système et le nouveau système LMD, prévues par la loi d'orientation n° 08-06 du 23 février 2008 (Art 14, Art 21 Bis, Art 21 Bis 1) , j'ai l'honneur, de vous demander d'entamer l'organisation, au sein de vos établissements respectifs, des débats avec la participation de l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire, tout en respectant scrupuleusement les échéances et les niveaux d'organisation des débats, suivant le planning arrêté dans la fiche technique jointe en annexe.

Afin d'assurer une bonne organisation des travaux, auxquels j'attache une importance particulière, je vous demande de veiller personnellement au suivi et au respect de l'exécution des différentes étapes consignées dans la fiche technique.



Fiche technique

1. Au niveau de l'établissement

Première phase : le département

Participants	Résultats attendus	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> • le Chef de Département et ses deux adjoints, • le président et les membres du comité scientifique, • les représentants des enseignants, • les représentants des étudiants, 	<p>Elaboration du rapport de département pour être soumis aux facultés ou instituts.</p> <p>Le rapport doit contenir les propositions des passerelles entre les deux cursus de formation, ainsi que les propositions de correspondances entre les diplômes des deux systèmes.</p>	27 Février 2011 - 03 Mars 2011

Deuxième phase : Faculté, Institut ou Ecole

Participants	Produits attendus	Echéances
<ul style="list-style-type: none"> • le doyen (le directeur d'institut, ou directeur d'école), et ses adjoints, • les chefs de départements, • le conseil scientifique de la faculté, de l'institut, ou de l'école • les représentants des enseignants • les représentants des étudiants 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des rapports des départements, - Elaboration du rapport de synthèse de la faculté ou de l'institut pour être soumis à l'université ou au centre universitaire, - Elaboration du rapport de synthèse de l'école pour être soumis à la conférence régionale habilitée. 	06 mars 2011 - 10 Mars 2011



Troisième phase : Université / Centre Universitaire

Participants	Produits attendus	Echéances
<ul style="list-style-type: none">Le conseil d'université élargi au conseil scientifique,Les représentants des enseignants,Les représentants des étudiants,	<ul style="list-style-type: none">Evaluation des rapports de facultés ou instituts,Elaboration du rapport de synthèse de l'université ou centre universitaire pour être soumis à la conférence régionale habilitée.	13 au 17 Mars 2011

2. Au niveau de la Conférence Régionale

Participants	Produits attendus	Echéances
<ul style="list-style-type: none">Les chefs d'établissements,Les vices recteurs chargés de la pédagogie,Les vices recteurs chargés de la post graduation	<ul style="list-style-type: none">Evaluation des rapports des établissements,Elaboration du rapport de synthèse de la conférence régionale pour être soumis à la conférence nationale.	20 Mars 2011 à la fin des travaux.

Réunion des bureaux des conférences régionales pour l'élaboration du projet de rapport de synthèse national et des projets de textes réglementaires à soumettre à la conférence nationale.

3. Au niveau de la Conférence Nationale

Participants	Produits attendus	Echéances
<ul style="list-style-type: none">Les chefs d'établissements,Les vices recteurs chargés de la pédagogie,Les vices recteurs chargés de la post graduation.	<ul style="list-style-type: none">Enrichissement du rapport de synthèse national devant contenir les passerelles entre les deux cursus de formation ainsi que les correspondances entre les diplômes du système classique et du système LMD.Adoption des projets de textes réglementaires.	27 Mars 2011

